

Je commençais seulement à me mettre en train, mais j'ai l'impression qu'on nous appelle ailleurs. Peut-être pourrai-je reprendre le sujet à notre retour en septembre.

**Le président suppléant (M. Blaker):** Je remercie le député. Avant d'aller plus loin, j'ai certaines choses dont je dois faire part à la Chambre.

\* \* \*

### LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT D'OBJECTIONS AUX RAPPORTS DE LA COMMISSION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR LES PROVINCES DE L'ONTARIO, DU QUÉBEC ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**Le président suppléant (M. Blaker):** Je me dois d'informer la Chambre qu'un certain nombre d'objections aux rapports de la Commission des limites des circonscriptions électorales ont été déposées auprès de la présidence. Comme elles sont nombreuses, si la Chambre y consent, ces objections seront imprimées en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

### MESSAGE DU SÉNAT

**Le président suppléant (M. Blaker):** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour lui demander de nommer un comité devant travailler de concert avec un comité sénatorial déjà choisi, si la Chambre le juge souhaitable, pour examiner la teneur du projet de loi C-157, loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité, édictant la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et modifiant certaines lois en conséquence ou de façon corrélative.

J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté les amendements apportés par la Chambre des communes au projet de loi S-24, loi de mise en œuvre d'un accord conclu entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de certains autres impôts.

J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tels quels les projets de loi suivants:

Le projet de loi C-166, modifiant la loi sur les juges et la loi sur la Cour fédérale;

Le projet de loi C-119, portant abrogation de certaines lois qui ne sont plus en vigueur ou qui sont devenues inutiles;

Le projet de loi C-165, prévoyant une aide financière au développement industriel de toutes les régions du Canada;

### Sanction royale

Le projet de loi C-167, concernant la Cour canadienne de l'impôt et modifiant la Cour fédérale, la loi sur les juges et la loi de 1971 sur l'assurance-chômage; et

Le projet de loi C-95, prévoyant l'exploitation publique de paris collectifs sur les combinaisons de certaines épreuves ou manifestations sportives et modifiant le Code criminel et la loi de l'impôt sur le revenu.

\* \* \*

### LA SANCTION ROYALE

**Le président suppléant (M. Blaker):** A l'ordre, je vous prie. J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du gouverneur général  
Ottawa

Le 29 juin 1983

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable W. R. McIntyre, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 29 juin 1983, à 19 h 30, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,  
Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération.  
Le chef de cabinet  
du Gouverneur général,  
Esmond Butler

### SANCTION ROYALE

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1940)

Et de retour:

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Blaker):** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant du Gouverneur général, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire—Chapitre 151